



Bruxelles, le 10.12.2020
COM(2020) 828 final

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

concernant certains aspects de la sécurité aérienne eu égard à la fin de la période de transition mentionnée dans l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

LISTE DES CERTIFICATS VISÉS À L'ARTICLE 1^{ER}

1. Règlement (UE) n° 748/2012 de la Commission¹, annexe I, partie 21, section A, sous-partie B (Certificats de type et certificats de type restreints)
2. Règlement (UE) n° 748/2012, annexe I, partie 21, section A, sous-partie D (Modification des certificats de type et des certificats de type restreints)
3. Règlement (UE) n° 748/2012, annexe I, partie 21, section A, sous-partie E (Certificats de type supplémentaires)
4. Règlement (UE) n° 748/2012, annexe I, partie 21, section A, sous-partie M (Réparations)
5. Règlement (UE) n° 748/2012, annexe I, partie 21, section A, sous-partie O (Autorisations selon les spécifications techniques européennes)
6. Règlement (UE) n° 748/2012, annexe I, partie 21, section A, sous-partie J (Agrément d'organisme de conception)

¹ Règlement (UE) n° 748/2012 de la Commission du 3 août 2012 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production, JO L 224 du 21.8.2012, p. 1.